

(Source : [JeGardeMonCompteur](#) – Merci à [Scli](#))



Commentaire :

Bien que cette vidéo parle d'Hydro-Québec et s'adresse aux Québécois, remplacez le nom de la compagnie d'électricité par celle de votre pays. Le problème est identique et la solution à adopter est similaire: REFUSER d'être un cobaye et diffuser l'information.

Depuis la fin de 2012, Hydro-Québec a commencé à déployer des millions de compteurs intelligents qui émettent à chaque minute, jour et nuit, un bref mais puissant signal dans la bande de fréquences des micro-ondes, comme pour le cellulaire. L'effet cumulatif de cette exposition chronique peut déclencher chez certaines personnes des symptômes comme des maux de tête, de l'insomnie, des étourdissements, et causer une foule d'autres problèmes de santé qui, si l'on continue à y être exposé, peuvent dégénérer en une allergie permanente aux micro-ondes de toutes provenances.

Quand le seuil de tolérance de l'organisme est franchi – ce qui arrive plus ou moins rapidement selon notre état de santé et notre exposition préalable à d'autres sources de micro-ondes (cellulaire, WiFi, antennes-relais, etc.) – il est très difficile de trouver un endroit sans micro-ondes, car le smog invisible créé par toutes les sources d'émissions est désormais présent presque partout autour de nous.

La présence dans notre foyer d'un appareil – le compteur émetteur de micro-ondes de première ou de nouvelle génération – que l'on ne peut éteindre, émettant en permanence de véritables coups de fouets électromagnétiques, dont la puissance augmente plus on est

proche du compteur, constitue la goutte de trop qui fera - et dans bien des cas fait déjà - déborder le vase déjà trop plein de notre exposition à ces micro-ondes.

Même si Hydro-Québec se défend d'avoir choisi cette technologie en disant que les émissions des compteurs sont loin en-dessous de la norme du code 6 de Santé Canada, il s'agit d'un leurre, car pour y arriver elle ne présente que la moyenne des rayonnements intenses émis environ chaque minute par un compteur (quand il ne retransmet pas les émissions des autres compteurs incapables de communiquer directement avec le routeur de collecte local), de sorte que ça donne l'illusion que c'est faible. C'est comme donner la vitesse moyenne d'une voiture qui roulerait à 500 kilomètres à l'heure pendant une minute et qui demeurerait à l'arrêt pendant les 59 minutes suivantes (ce qui donne une moyenne de 8,3 kilomètres à l'heure) et affirmer que les passagers de la voiture ne peuvent courir aucun danger puisque cette vitesse moyenne est bien en-dessous de la vitesse de 100 kilomètres à l'heure autorisée par le code de la route. Personne ne se laisserait normalement bernier par une telle manipulation des faits, mais si l'on se fie aux reportages trop souvent superficiels et timorés des médias, ce tour de passe passe franchement immoral continue à échapper à l'attention de la plupart des gens.

De plus, la norme du code 6 est la même depuis plus de 30 ans et avait été conçue à l'origine pour déterminer à quelle puissance d'émission un effet de réchauffement d'un mannequin de 200 livres était observé au bout de 6 minutes. On a pu ainsi déterminer qu'il ne fallait pas exposer un être humain à plus de 6 watts d'intensité par mètre carré pendant 6 minutes. Toutes les tentatives pour faire réviser à la baisse ce code ont échoué, car mystérieusement, chaque fois, les scientifiques choisis pour mener cette révision concluaient que le poids de la preuve selon les études examinées (des études généralement financées par des sources ayant un intérêt à ne pas voir les normes resserrées) démontrait que ce code pouvait demeurer inchangé.

La même triste corruption des faits a présentement lieu alors que Santé Canada a mandaté et payé la Société royale du Canada pour réaliser un nouvel examen (le dernier a eu lieu en 1999), après lui avoir fortement recommandé qui choisir sur son panel d'experts. De fait, selon le groupe Canadians for Safe Technology, dirigé par l'ancien président de Microsoft Canada, tout semble indiquer qu'une fois de plus, l'influence des puissants lobbies aura plus de poids que les données scientifiques - tous les détails à ce sujet (en anglais)

au <http://www.c4st.org/safety-code-6-review>

Il faut également savoir que les scientifiques ayant à l'origine conçu ce code 6 n'avaient considéré que les effets dits «thermiques», et, depuis lors, seuls ces effets sont pris en compte, négligeant ainsi de reconnaître même l'existence de milliers d'études indépendantes démontrant depuis plus de 20 ans que, même à un degré d'exposition chronique des millions de fois moins intense, des effets biologiques se manifestent sous le seuil où se produisent des effets thermiques (de réchauffement) affectant l'ensemble de la physiologie humaine et animale et menant à l'apparition d'une long liste d'effets nocifs, pervers et débilissants pour la santé. On appelle « électrohypersensibilité » l'ensemble de ces effets, comparables à terme à une réaction allergique dont il est bien difficile de se protéger, même à des seuils d'exposition extrêmement faibles, et à plus forte raison de s'en guérir car les lieux non exposés sont de plus en plus rares.

Enfin, mentionnons qu'Hydro-Québec se justifie également de poursuivre le déploiement de cette technologie hautement controversée en rappelant qu'elle ne fait que ce que la Régie de l'énergie\* l'a autorisée à faire après une étude et des audiences publiques en bonne et due forme. Or, non seulement le seul régisseur (au lieu de 3, car l'approbation a été scindée en 2 volets, un pour le choix technologique ne requérant qu'un seul régisseur, et un autre pour l'examen des frais liés au droit de retrait par les 3 régisseurs requis pour toute décision concernant la tarification) ayant donné son aval à ce projet n'avait, de son propre aveu, aucune compétence pour évaluer les possibles impacts sur la santé des compteurs, mais il a en plus pratiquement bâillonné l'expert de calibre international venu lors des audiences, à la demande de l'AQLPA, expliquer quelles pouvaient être ces impacts, en lui interdisant de faire toute déclaration pouvant porter sur la santé.

C'est sur une telle parodie d'examen truffé de partialité que s'appuie notamment Hydro-Québec pour refuser d'entendre les demandes de dizaines de conseillers municipaux, dont ceux de Longueuil, Dorval et Lachine, qui, alertés par des citoyens inquiets, ont réclamé un moratoire au déploiement et une étude d'impacts sous l'égide du BAPE afin de vérifier s'il y a ou non des dangers pour la population - ce qui n'a jamais été fait nulle part dans le monde - ou la gratuité du droit de retrait comme c'est déjà le cas au Vermont. Ici, au Québec, le 29 mai 2013, l'Assemblée nationale demandait à Hydro-Québec dans une motion unanime (détails au <http://bit.ly/19jo9ox>), « d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement ses clients qui ne veulent pas des compteurs intelligents ». Mais rien n'y fait ! Hydro-Québec s'obstine à faire la sourde oreille.

À nous, citoyens, citoyennes, conscient-e-s des risques pour nous-mêmes et nos familles, de faire entendre raison aux responsables d'Hydro-Québec et d'amener nos législateurs à cesser de se laisser mener par le bout du nez par cette société d'État qui a, semble-t-il, oublié qu'elle est là pour nous servir, et non l'inverse.

\* La Régie de l'énergie est une sorte de tribunal indépendant du gouvernement qui a été mis en place essentiellement pour encadrer les activités et les hausses tarifaires d'Hydro-Québec et, théoriquement, pour servir de chien de garde protégeant les intérêts des citoyens face au quasi monopole exercé par ce géant de l'énergie.

Partager cet article :

[Facebook](#)  
[Twitter](#)  
[Google+](#)  
[Pinterest](#)

À lire également :

---



[Allergies : de l'huile d'arachide dans les vaccins](#)



[Téléphonie mobile : les dangers intentionnellement dissimulés](#)



Flashback - Les problèmes de santé causés par la technologie sans fil :  
le cas des écoles



Ondes électromagnétiques : vers un nouveau scandale sanitaire?